



CONVOCATION

Les membres du Conseil général de Gibloux sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo), à la séance du Conseil général qui aura lieu le

Lundi 27 mai et mardi 28 mai 2024 à 19h30
À la salle communale à Farvagny-le-Grand

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
2. Rapport de gestion 2023 du Home médicalisé du Gibloux – information
3. Approbation des comptes 2023 du Home médicalisé du Gibloux
 - 3.1 Comptes de résultat
 - 3.2 Comptes des investissements
4. Rapport de gestion 2023 de la commune de Gibloux – information
5. Approbation des comptes 2023 de la commune de Gibloux
 - 5.1 Comptes de résultat
 - 5.2 Comptes des investissements
6. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 6.1 Rossens – transformation du bâtiment scolaire Route d'Illens 1 – travaux
 - 6.2 Vuisternens-en-Ogoz – construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack – étude
 - 6.3 Farvagny-le-Grand – aménagement eau potable secteur Kaisa – étude
 - 6.4 Farvagny-le-Grand – remplacement de conduite d'eau et mise en séparatif secteur carrefour Route du Bry – Route de Grenilles
 - 6.5 Grenilles – assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne – crédit complémentaire
 - 6.6 Posat – remplacement de la passerelle sur La Glâne et remise en état de ses accès
7. Proposition de Léo Bulliard, Stiobban Godel, Valentin Favre, Nathan Rosa et Yasmine Macheret – chalet des Râpes à Villarod : création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse
8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 8.1 Réponse à la question no 31 du 26 mars 2024 concernant les aménagements de trafic du Haut-Gibloux
9. Elections
 - 9.1 Election à la présidence
 - 9.2 Election à la vice-présidence
 - 9.3 Election d'un.e scrutateur.trice pour le cercle de Le Glèbe
10. Informations et communications du Conseil communal
11. Informations et communications du Bureau
12. Divers

La commission financière émettra un préavis sur chaque objet qui le requiert selon les dispositions légales.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 ne sera pas lu, il est disponible sur le site internet <https://www.commune-gibloux.ch> et au Secrétariat général.

L'ordre du jour sera traité au cours des deux séances susmentionnées, celle du 28 mai 2024 constituant une séance de relevé. Un point « divers » est prévu à la fin de chacune d'elle.

Le Bureau du Conseil général